

Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique

Liberté Égalité Fraternité Mission de coordination des politiques publiques de la mer et du littoral

Consultation des membres du conseil maritime de façade sud-Atlantique

Contribution au volet maritime et littoral du plan de relance gouvernemental

Dans le cadre des réflexions sur un plan de relance gouvernemental de sortie de crise sanitaire (COVID 19), les membres du conseil maritime de façade ont été sollicités pour que chacun des acteurs puisse apporter sa contribution pour l'émergence d'actions à mettre en place, tant au niveau national qu'à l'échelle du littoral néo-aquitain.

Les membres du Conseil maritime de façade ont ainsi été invités à réagir et à compléter les propositions issues des documents suivants :

- consultation du Conseil national de la mer et des littoraux
- contribution du Comité France Océan
- contribution du Comité France Maritime
- note relative au plan de relance proposé par la DIRM SA, à l'attention de la Direction des Affaires Maritimes

Au total, 15 institutions ont répondu à l'appel à contribution en Sud-Atlantique. Il est noté que, ayant déjà contribué dès le mois de mars 2020 pour l'élaboration de la note DIRM SA, les représentants des Grands Ports Maritimes n'ont pas répondu à cette nouvelle sollicitation.

Par ailleurs, les deux directrices des parcs naturels marins ont produit un document entrant également dans ce cadre.

Remarques générales

Si l'ensemble des acteurs salue l'initiative pour faire émerger un plan de relance, la plupart souligne que les objectifs de transition écologique, énergétique et de développement raisonné des territoires étaient déjà au cœur de leurs préoccupations avant la crise sanitaire. Aussi, les objectifs stratégiques inscrits dans la stratégie de façade maritime ne sont pas remis en cause, le plan de relance gouvernemental est perçu comme une opportunité pour faire émerger plus rapidement des actions opérationnelles pour la préservation des milieux marins et la transition écologique déjà amorcée dans les différentes filières.

Le principe d'un plan de relance s'inscrivant dans la recherche d'un effet positif sur l'environnement marin est donc soutenu par tous.

Le principe d'une bonification des aides aux filières associées à des principes d'éco-conditionnalité est proposé.

Les actions de recherche et développement concernent de nombreuses filières et constitueraient un levier important.

Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique 1-3, rue fondaudège – CS 21227 33074 Bordeaux cedex

Tél : 33(0) 05 56 00 83 00 – Fax : 05 56 00 83 47



Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique

Liberté Égalité Fraternité

D'un point de vue sectoriel, les propositions portent sur les points suivants.

Assurer la préservation des milieux naturels et de la qualité de l'eau

Plusieurs acteurs identifient clairement la préservation des milieux naturels et de la qualité de l'eau comme prioritaires (CEBA, SEPANSO, FFESSM, FNPP, GIP Littoral, Parcs naturels marins).

D'un point de vue plus opérationnel, des chantiers identifiés par les gestionnaires d'espaces naturels pourraient être lancés pour la gestion et la restauration des milieux naturels (restauration de vasières, renaturation d'habitats, la mise aux normes et gestion du pluvial sur les bassins versants des ports, l'équipement de grilles et de décanteurs pour bloquer les macro-déchets venant du pluvial. Le lancement d'études pour améliorer la connaissance est un élément connexe (ex. mieux comprendre le rôle fonctionnel des habitats (plancton, vasières, prés salés, herbiers) vis-à-vis du carbone).

Le plan de relance pourrait concerner également les **équipements des gestionnaires** (parcours pédagogiques, locaux des équipes de la réserve naturelle, communication).

Conchyliculture Pêche : un secteur de production primaire responsable

Les acteurs consultés militent pour la préservation de la ressource halieutique notamment par une **évaluation** des stocks pour les ressources d'importance locale non évaluées ou non soumises à quotas (maigre et la seiche. céteau, la raie brunette rouget, , coques, palourdes algues

Les actions proposées portent sur la réglementation (sur la limitation de la pêche industrielle, sur la limitation de la pêche lors des périodes de reproduction...), mais aussi sur l'évolution du matériel, notamment des actions de recherche et développement pour une meilleure sélectivité des engins de pêche et des matériaux nouveaux en conchyliculture pour une offre alternative aux produits issus d'une industrie conventionnelle.

Des expérimentations de nouvelles techniques d'exploitation doivent être engagées.

La gestion et le traitement des déchets est un sujet de préoccupation et la constitution des filières de traitement doit être soutenue.

La valorisation des activités et productions locales et durables doit être développée et les circuits courts de commercialisation encouragés.(fiscalité, soutien, valorisation sous condition)

A ce titre, les **liens entre les filières amont et aval doivent être développés**, en intégrant également la problématique de l'**obligation de débarquement et la valorisation des captures non désirées** (créer un site unique de traitement et de zones de stockage réfrigérées dans chaque halle à marée...).

Développement des énergies renouvelables

Au-delà des propositions qui peuvent être adossées aux infrastructures portuaires, France Energie Eolienne milite pour la **relance rapide du projet de parc éolien au large d'Oléron**, et en particulier la saisine de la Commission nationale de débat public dans les plus brefs délais (juin 2020). La mise en place de balise lidar est également proposée, pour obtenir rapidement les éléments nécessaires au débat public.

Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique 1-3, rue fondaudège – CS 21227

33074 Bordeaux cedex

Tél: 33(0) 05 56 00 83 00 - Fax: 05 56 00 83 47



Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique

Liberté Égalité Fraternité

Enfin, la contribution de France Energie Eolienne porte sur des actions à l'échelle nationale, visant à apporter de la visibilité à la filière (simplification et accélération des procédures, planification des parcs, mise en œuvre effective de la PPE).

Construction navale- nautisme

L'enjeu de la transition énergétique pour l'ensemble des navires est identifié pour bon nombre d'acteurs, aussi bien pour la pêche, la plaisance ou le transport de marchandise. Au-delà des modifications induites pour ces secteurs, il s'agit d'un enjeu majeur pour la filière nautique et l'innovation. Des appels à projets semblent être une bonne option pour dynamiser l'innovation et faire émerger des initiatives locales.

La relance de la construction navale régionale et locale par une filière d'éco-conception des navires (process, matériaux, recyclabilité, cuves de récupérations eaux grises/noires,...) doit être encouragé de même que le développement des modes de propulsion propre, l'amélioration du dimensionnement et profilage des carènes de navires de transport à passagers, renouvellement du parc de moteurs à explosions par des motorisations aux normes actuelles à l'instar des incitations dans le secteur automobile.

Des solutions alternatives à l'emploi de biocides dans les peintures antifouling doivent être recherchées.

Des actions doivent être menées concernant l'emprise des navires sur les plans d'eau : élaboration d'une stratégie d'actions comportant une phase R&D puis de test de mouillages innovants moins impactants et une réorganisation spatiale des mouillages, soutien au développement opportun de ports à sec et conditionnement des aides et autorisations au retrait du nombre de places équivalent sur le plan d'eau.

Le développement d'une filière de déconstruction des navires de plaisance apparaît comme prioritaire. Si le déploiement de nouveaux centres permettra aux propriétaires d'assurer le recyclage, la gestion des épaves à l'abandon doit également être assurée.

Les ports : assurer les transitions énergétique, écologique et numérique

De nombreuses contributions portent sur les transitions des ports de la façade, aussi bien sur les ports de plaisance que les ports de commerce. Le renforcement des liens entre les ports et leur environnement urbain pourra être un vecteur de ces transitions (le port devenant un générateur de ressources).

Les mesures visant à poursuivre l'inscription les ports dans des dispositifs de labellisation ou de certification environnementale sont souhaités. Sur les ports de plaisance, elles peuvent passer par les dispositifs « Port Propre » ou « Pavillon bleu ».

Les acteurs encouragent le soutien à la mise en place de plusieurs dispositifs : équipement pour la gestion des eaux noires/eaux grises, développement des aires de carénages, gestion des déchets, développement des énergies renouvelables pour l'alimentation des besoins des ports, schéma d'orientation territorialisés des opérations de dragage et des filières de gestion des sédiments. L'électrification des quais et la mise en œuvre de borne de recharge (commerce ou plaisance) est un élément indispensable pour assurer la transition vers des modes de propulsion propres,

Plusieurs contributions traitent de l'éco-conditionnalité des aides : Soutien économique au secteur portuaire



Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique

Liberté Égalité Fraternité

conditionné à la préservation du milieu marin (biodiversité et qualité de l'eau) et la mise en place d'équipements environnementaux performants, inclusion d'éco-critères dans les marchés de travaux maritimes.

Enfin, le volet numérique doit également être développé pour renforcer l'attractivité des ports : sites internet, réseaux sociaux, développement d'applications mobiles intégratrices de services (système d'identification des places disponibles, propositions de services...) ou d'un système d'information intégré de l'ensemble des applications de gestion portuaire, que ce soit pour les services ou les paiements.

Un tourisme raisonné, tissant des liens avec le rétro-littoral

Les acteurs encouragent au développement d'un tourisme raisonné, économe des espaces et des ressources, pour s'orienter vers un tourisme plus qualitatif que quantitatif. La démarche « aménagement durable des territoires littoraux » mise en place par le GIP Littoral s'inscrit dans cette dynamique. Des synergies entre les ports de plaisance et les organismes de promotion du tourisme pourraient permettre à la fois de renforcer l'attractivité des ports de plaisance mais aussi de développer le tourisme retro-littoral sur des secteurs à plus faible fréquentation.

La formation et la sensibilisation comme vecteur de la transition

Cette transition passera nécessairement par le développement d'un volet « formation environnementale et sensibilisation » des acteurs des différentes filières et des usagers. La contribution du monde associatif et le développement des sciences participatives pourra être un puissant vecteur pour l'amélioration de la connaissance et la sensibilisation du public.